



Chenilles processionnaires du chêne :



VIGILANCE RENFORCÉE



Présence importante de chenille urticantes en Normandie

Depuis plusieurs semaines, de nombreux secteurs de la région font état de la **présence de chenilles processionnaires du chêne**. Les conditions météorologiques observées cette année, associées au cycle naturel de cette espèce, favorisent particulièrement leur développement.

Avec les fortes chaleurs, leurs **poils urticants microscopiques se soulèvent dans l'air**. Le public a parfois tendance à chercher le frais, et notamment des sites arborés, sans se rendre compte qu'il **s'expose plus facilement** à cette chenille (exposition à proximité de chênes concernés ou par contact avec les cocons).

Ces poils urticants peuvent provoquer des **réactions, parfois sérieuses** : irritations cutanées, réactions allergiques, problèmes oculaires ou respiratoires. Cette année, de nombreux cas d'atteintes cutanées (type urticaire) ont été signalés chez des usagers. Chez les animaux, plusieurs cas graves, voire des décès, ont également été rapportés.

Dans le cadre du [Plan régional santé environnement \(PRSE 4\)](#), l'ARS Normandie, en lien avec FREDON Normandie, souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'une vigilance renforcée, notamment **jusqu'à la fin du mois de juillet**.

A ce jour, l'ensemble des départements normands est **couvert par un arrêté de lutte obligatoire** ([à consulter ici](#)). Les mesures à mettre en œuvre dépendent du niveau d'enjeu sanitaire et relèvent de la responsabilité du gestionnaire du site concerné.

Les principales méthodes de gestion curative des foyers sont les suivantes :

- la fixation des cocons : cette technique consiste à pulvériser un produit spécifique à la surface des cocons. Le premier effet est d'y coller tous les poils urticants afin d'éviter qu'ils volent. Le deuxième effet est la neutralisation des chenilles à l'intérieur de leur cocon ;
- le retrait des cocons par grattage avec aspiration : pour que la lutte soit efficace, le professionnel, protégé de façon adéquate et après sécurisation de la zone, intervient avec un aspirateur spécifique et vient gratter et aspirer le cocon et les chenilles sur le chêne (y compris ceux situés très en hauteur et invisibles à hauteur d'homme). Les déchets collectés sont ensuite éliminés selon une procédure sécurisée.

RAPPEL

- La pose de pièges à colliers (visant les chenilles processionnaires du pin), est totalement inefficace sur la chenille processionnaire du chêne
- la méthode d'élimination par brûlage n'est pas recommandée et peut présenter d'autres risques (dispersion accrue des poils, risque incendie etc.)

Afin de limiter les risques pour le public, nous vous invitons à :

- **ne jamais toucher** un cocon ou une chenille, même morte ;
- **tenir les enfants et animaux éloignés** des zones concernées et respecter les éventuelles signalisations mises en place ;
- **respecter la signalisation** mise en place ;
- **signaler les nids** sur la plateforme dédiée : [Signaler la présence de chenilles processionnaires](#)

En cas d'exposition, les conduites à tenir à rappeler à vos administrés sont les suivantes :

- en cas de signes d'urgence vitale (détresse respiratoire, réaction allergique grave...) : appeler le 15 ;
- en cas d'autres symptômes (rougeur, démangeaisons...) : appeler un centre antipoison, consulter un Médecin ou demander conseil à un Pharmacien ;
- en cas de suspicion d'exposition : prendre une douche et changer de vêtements ;
- si les animaux sont touchés : consulter un Vétérinaire ou appeler un centre antipoison vétérinaire.

En cette saison, de nombreuses causes (autres espèces d'insectes, réaction à la chaleur etc.) peuvent provoquer des réactions en apparence similaires, en cas de doute, consulter un Médecin.

Pour aller plus loin, différentes documentations sont accessibles :

- Site de l'ARS Normandie : [cliquez-ici](#)
- Site de FREDON Normandie : [cliquez-ici](#)
- Observatoire national géré par FREDON France : [cliquez-ici](#)